



Quel type de contrat pour un enfant d'artisan?

Par **Samlolotte**, le **14/09/2012 à 10:24**

Bonjour,
je me permet de solliciter votre aide car je suis un peu perdue. En effet, pour faire simple, mes parents sont patrons de leur boulangerie depuis 30 ans. Ma maman, qui avait jusque là le "statut" (si on peut l'appeler ainsi) de conjoint participant car mes parents ne sont pas mariés. Elle a récemment fait un très gros AVC et est depuis hospitalisée. Elle ne pourra pas reprendre son travail avant de très longs mois, si toutefois elle peut le reprendre un jour. C'est donc ma sœur (24 ans) qui va prendre la relève de ma maman et s'occuper du magasin pendant que mon père continuera lui de produire le pain. Je voulais donc savoir s'il existe un statut particulier pour les enfants d'artisan-commerçants travaillant dans l'entreprise familiale? Quel type de contrat de travail doit-on faire pour ma sœur?

Merci d'avance pour votre aide précieuse, car je dois avouer que je suis dans la panade et que le comptable de mes parents est en grande vacances et sa secrétaire ne m'aide pas beaucoup.

Par **edith1034**, le **14/09/2012 à 12:55**

non malheureusement

il faut faire un cdd le temps que votre mère se rétablisse sans terme précis

pour tout savoir sur le cdd

<http://www.fbis.net/cdddroit.htm>